



Résiliation contrat assurances

Par **chris2**, le **10/04/2008** à **10:25**

Bonjour,

Je voudrais résilier mon contrat assurance voiture, maintenant, mais la date d'échéance est passée au 01/01. Je voudrais résilier, non pas pour vente ou autre, de mon véhicule, mais tout simplement parce que j'ai la possibilité de mettre mon véhicule sur l'assurance de la flotte de l'entreprise de mon mari. La compagnie qui assure la flotte de cette entreprise, est la même (GAN), mais c' n'est pas le même agent d'assurance. Puis-je le faire dans le cadre de la loi Chatel, ou faut il que j'attende le 01/01/09 ?

Merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **11:59**

bonjours, il faudrait attendre la prochaine echeance et resilier par courrier recommandé avec accusé de reception 2 mois avant la date anniversaire, cordialement

Par **Pierre PONOS**, le **25/04/2008** à **16:17**

Afin de préciser la précédente réponse,

la résiliation est possible en invoquant effectivement la fameuse loi CHATEL à l'unique condition que :

- l'assureur n'est pas mentionné dans l'avis d'échéance, le délai de 20 jours pour résilier à compter de l'envoi de cet avis.

